RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère des Finances

RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DES ACCORDS RELATIFS À L'EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES, FAISANT NOTAMMENT APPARAÎTRE L'ENSEMBLE DES RECETTES FISCALES ET NON FISCALES QUE L'ÉTAT TIRE DE CETTE EXPLOITATION ET DE LA VENTE DE SES RESSOURCES NATURELLES

(Annexe PLFI 2027)

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 42 DE «LOI ORGANIQUE N° 2018-039 ; ABROGEANT ET REMPLAÇANT LA LOI N°78-011 DU 19 JANVIER 1978, PORTANT LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES », LA PRÉSENTE ANNEXE EST JOINTE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2027.

ANNEXE 15

Octobre 2026

Table des matières

Introduction 4
Chiffres clés 2025 4
1. Le secteur minier 5
1.1 Contexte du secteur minier 5
1.2 Cadre juridique du secteur minier 5
1.3 Ressources minières 5
1.3.1 Le minerai de fer 5
1.3.2 Or et cuivre 6
1.3.3 Uranium : vers une première mise en production 6
1.4 Les acteurs du secteur minier et les accords en vigueur 6
1.5 Le rôle du secteur minier dans l'économie 7
1.5.1 Contribution des compagnies minières à l'emploi 7
1.5.2 Production du secteur minier 7
1.5.3 Poids des ressources extractives dans les recettes de l'État 8
1.5.4 Exportations des produits miniers en valeur 9
1.6 Perspectives du secteur minier 10
2.1 Contexte du secteur 10
2.2 Accords de pêche 11
2.3 Cadre juridique du secteur des pêches 11
2.4 Le rôle du secteur des pêches dans l'économie 11
2.4.1 Évolution des exportations 11
2.4.2 Contribution à la croissance 12
2.4.3 Contribution aux recettes de l'État 12
3.1 Contexte du secteur 13
3.2 Cadre légal et réglementaire 13
3.3 État des lieux 13
3.3.1 Le pétrole 13
3.3.2 Le gaz naturel 13
3.3.3 L'hydrogène vert 13
3.4 Projets gaziers et état des accords 14
3.4.1 Grand Tortue Ahmeyim (GTA) 14
3.4.2 Banda / Tevet 14
3.4.3 BirAllah 14
3.5 Principaux opérateurs 15
3.6 Contribution du sous-secteur aux recettes publiques 15
4. Synthèse des recettes tirées des ressources naturelles 16
Conclusion 16

Introduction

La Mauritanie dispose de richesses naturelles importantes : minerai de fer, or, cuivre, gaz naturel offshore et l'un des littoraux les plus poissonneux au monde. L'année 2025 marque un tournant historique pour l'économie nationale : avec les premières cargaisons de gaz naturel liquéfié (GNL) du projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA), le pays est devenu exportateur d'hydrocarbures gaziers, ajoutant une quatrième ressource stratégique aux mines, à la pêche et au potentiel en énergies renouvelables.

Selon le Rapport annuel 2026 de la l'ANSADE, la croissance du PIB réel s'est établie à 3,6% en 2025, après 6,3 % en 2024, pour un PIB nominal de 472,56 milliards MRU. Les exportations ont progressé de 12,3 % pour atteindre près de 4,30 milliards USD, portées par l'or, les produits de la pêche et le démarrage des exportations de GNL (environ 237 millions USD). Le déficit commercial a été quasiment résorbé (23 millions USD contre 497 millions USD en 2024) et le déficit du compte courant ramené de 9,4 % à 3,4 % du PIB.

Le présent rapport est établi en application de l'article 42 de la loi organique n° 2018-039 du 9 octobre 2018 relative aux lois de finances (LOLF), qui prévoit la production, en annexe au projet de loi de finances, d'un rapport annuel sur l'exécution des accords relatifs à l'exploitation et à la vente des ressources naturelles, faisant apparaître l'ensemble des recettes fiscales et non fiscales que l'État tire de cette exploitation.

Il actualise le rapport annexé à la Loi de Finances 2026 (octobre 2025) en intégrant les réalisations de l'exercice 2025 et les évolutions intervenues au cours de l'année 2026. Il comporte, pour chacun des trois secteurs (mines, pêche, hydrocarbures) : le contexte et le cadre juridique, l'état des accords et des opérateurs, la production et les exportations, la contribution à la croissance et aux recettes publiques, ainsi que les perspectives.

Chiffres clés 2025

Indicateur	2024	2025	Source
Croissance du PIB réel	6,3 %	3,6 %	ANSADE
PIB nominal (milliards MRU)	429, 701	492, 353	ANSADE
Exportations totales (milliards USD)	3,825	4,30	BCM
dont GNL (millions USD)	0	≈ 237	BCM
Solde courant (% du PIB)	-9,4 %	-3,4 %	BCM
Ventes de minerai de fer SNIM (Mt)	14,226	14,7	SNIM
Production d'or Tasiast (onces)	622 394	503 429	Kinross
Cargaisons de GNL exportées (GTA)	—	18	Kosmos Energy
Recettes extractives totales (milliards MRU)	13,76	14,66	DGB
Recettes de la pêche (milliards MRU)	6,37	7,86	DGB

1. Le secteur minier

1.1 Contexte du secteur minier

Le secteur minier demeure le premier pilier de l'économie réelle et des finances publiques. Selon le rapport ITIE 2024 publié en octobre 2025, le secteur extractif a représenté 19,39 % du PIB, 77,89 % des exportations et 24,8 % des recettes de l'État, pour 1,26 % de l'emploi formel. La politique minière, inscrite dans le prolongement de la SCAPP, vise une exploitation durable, transparente et inclusive, la transformation locale des minerais et l'élargissement de la base productive au-delà du triptyque fer–or–cuivre.

L'exercice 2025 a été caractérisé par (i) un volume record de ventes de minerai de fer par la SNIM, dans un contexte de baisse des prix internationaux du fer ; (ii) une baisse de la production d'or à Tasiast liée à la séquence du plan minier (teneurs plus faibles), largement compensée en valeur par la forte hausse des cours de l'or ; (iii) l'avancement du premier projet uranifère du pays (Tiris), dont la décision finale d'investissement est attendue d'ici fin 2026.

1.2 Cadre juridique du secteur minier

Le cadre juridique présenté dans le rapport précédent demeure en vigueur. Il comprend notamment :

- Loi n° 2008-011 du 27 avril 2008 portant Code minier, modifiée en 2009, 2012 et 2014 ;
- Loi n° 2012-012 portant convention minière type ;
- Décret n° 2008-159 relatif aux titres miniers et de carrière, modifié ;
- Décrets n° 2008-158, n° 2009-176 et n° 96-067 relatifs aux taxes et redevances minières ;
- Décret n° 2004-094 relatif à l'étude d'impact environnemental, modifié et complété ;
- Décret n° 2017-134 relatif à la petite exploitation minière ;
- Décret n° 2020-064 portant création de l'ANARPAM et décret n° 2020-065 portant création de MAADEN Mauritanie ;
- Décrets n° 2023-048 et n° 2023-049 relatifs aux titres miniers, aux carrières et aux taxes et redevances minières.

1.3 Ressources minières

Le pays compte plus de 900 occurrences minérales identifiées : minerais métalliques (fer, or, cuivre, plomb, zinc, manganèse, chrome, uranium, platinoïdes), minéraux industriels (phosphate, quartz, sables noirs, sels, gypse) et substances stratégiques (terres rares, diamants). Les principales ressources en exploitation sont présentées ci-après.

1.3.1 Le minerai de fer

La SNIM, deuxième producteur africain de minerai de fer, exploite les gisements de Guelb El Rhein, Kédia d'Idjill et M'Haoudat (Tiris Zemmour). En 2025, elle a vendu et transporté par chemin de fer 14,7 millions de tonnes, franchissant pour la troisième année consécutive le seuil des 14 millions de tonnes (14,1 Mt en 2023 ; 14,2 Mt en 2024). Le terrassement a atteint 130,2 millions de tonnes.

Le chiffre d'affaires 2025 s'établit à 46 639 millions MRU (+2 %), tandis que le résultat net recul de 24 % à 8 031 millions MRU, sous l'effet de la baisse des prix du fer et de la hausse des coûts des intrants. Les investissements se sont maintenus à 7 720 millions MRU. La SNIM a mis en service des centrales thermique (30 MW) et solaire (12 MW) et détient désormais 92 % du projet El Aouj. Elle vise 15,5 millions

de tonnes en 2026 et une capacité de 45 millions de tonnes par an à l'horizon 2031, appuyée notamment par le programme d'extension logistique (doublement de la capacité ferroviaire d'ici 2030).

1.3.2 Or et cuivre

La mine de Tasiast (Inchiri), exploitée par Tasiast Mauritanie Limited S.A. (TMLSA), filiale de Kinross Gold, a produit 503 429 onces d'or en 2025 (environ 15,7 tonnes), contre 622 394 onces en 2024, en raison de teneurs planifiées plus faibles. Tasiast reste la mine la plus rentable du portefeuille de Kinross (coût des ventes de 884 USD/once). Kinross prévoit une production stable d'environ 505 000 onces en 2026 ; au premier trimestre 2026, la mine a produit 130 014 onces.

La mine de Guelb Moghrein (Akjoujt), exploitée par Mauritanian Copper Mines (MCM, groupe First Quantum), a produit en 2025 environ 14,6 milliers de tonnes de cuivre et 32 000 onces d'or (≈ 1,0 tonne), contre 18 218 tonnes de cuivre en 2024. La mine traite environ 3,4 Mt de minerai sulfuré par an et produit également un concentré de magnétite ; sa durée de vie a été prolongée par le circuit de récupération d'or (CIL).

L'orpaillage artisanal et semi-mécanisé, encadré par MAADEN Mauritanie, a contribué pour 1,974 tonne en 2024 et 1,187 tonne en 2025.

1.3.3 Uranium : vers une première mise en production

Le projet Tiris (Aura Energy) deviendrait la première mine d'uranium du pays et la première nouvelle mine depuis vingt ans. En 2026, Aura Energy a finalisé le schéma de traitement, signé un protocole d'accord avec une grande compagnie nucléaire internationale (investissement, enlèvement, coopération technique) et engagé des discussions sur un financement senior de 150 à 170 millions USD avec l'US International Development Finance Corporation. L'étude de faisabilité bancable était attendue en septembre 2026, une usine pilote en octobre 2026 et la décision finale d'investissement d'ici fin 2026, pour une capacité initiale de 2 millions de livres d'U_3O_8 par an (extension à 3,5–4 Mlb étudiée).

1.4 Les acteurs du secteur minier et les accords en vigueur

Le tableau ci-dessous récapitule les principales exploitations en production et les conventions qui les régissent.

Entreprise	Wilaya	Minerai	Validité du permis	Participation de l'État
SNIM	Tiris Zemmour (Zouerate)	Fer	2049	78 %
TMLSA (Kinross)	Inchiri (Tasiast)	Or	2034	–
MCM (First Quantum)	Inchiri (Akjoujt)	Cuivre / or / magnétite	2035	–
HMM (Haitian Mining)	Trarza	Sables noirs	2053	–
Aura Energy (Tiris)	Tiris Zemmour	Uranium	Développement (FID visée fin 2026)	15%

1.5 Le rôle du secteur minier dans l'économie

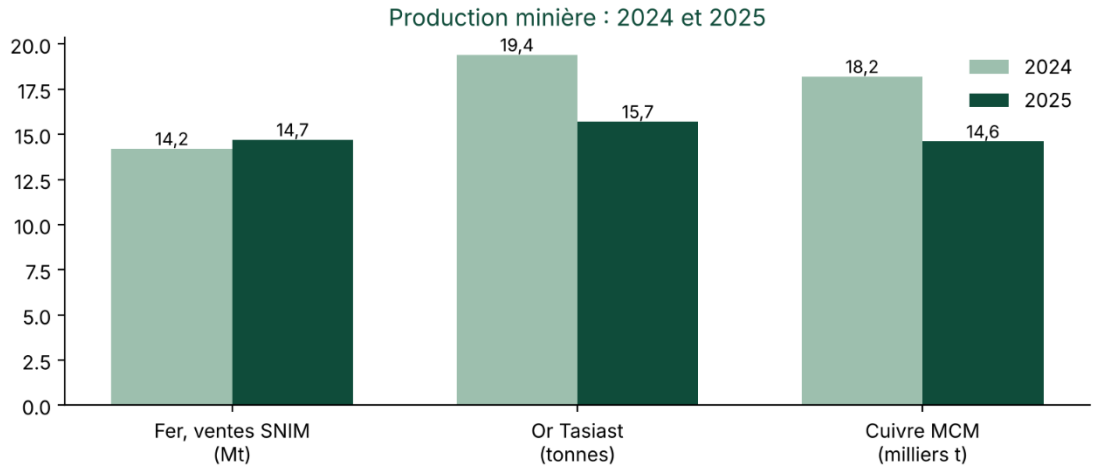
La croissance a ralenti à 4,0 % en 2025, contre 6,3 % en 2024 (chiffres BCM, révisés), en lien avec le recul de la production d'or et la baisse des prix du fer, malgré le démarrage de la production gazière. Le FMI anticipe un rebond des activités extractives dès 2026. L'or est désormais le premier produit minier exporté, devant le fer, tendance confirmée en 2025 par la hausse des cours.

1.5.1 Contribution des compagnies minières à l'emploi

Entreprise	Emplois directs 2023	Emplois directs 2024	Emplois directs 2025	Expatriés 2024	Femmes 2024
SNIM	6 757	6 804	7000		568
TMLSA	1 661	1 795	1718	54	142
MCM	1 292	1 292	977	41	22
Total	9 710	9 891	9695	95	732

1.5.2 Production du secteur minier

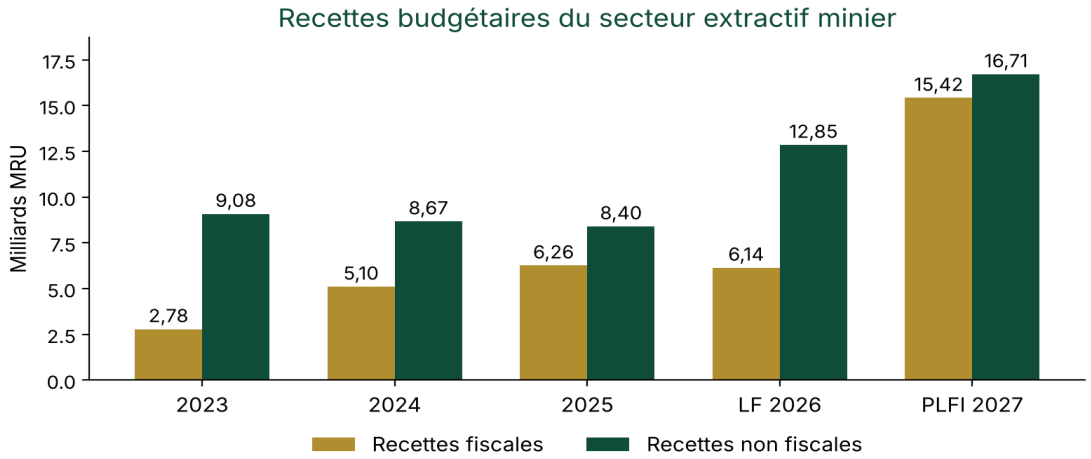
Produit	2024	2025	Variation
Minerai de fer – ventes SNIM (Mt)	14,226	14,7	+3,3 %
Or – Tasiast (onces)	622 394	503 429	-19,1 %
Or – MCM (onces)	≈ 31 200	≈ 32 000	+2,6 %
Or – orpaillage (tonnes)	1,974	1,187	-39,9 %
Cuivre – MCM (tonnes)	18 218	≈ 14 600	-19,9 %



1.5.3 Poids des ressources extractives dans les recettes de l'État

En 2025, les recettes budgétaires issues du secteur extractif minier ont atteint 14,66 milliards MRU, contre 13,76 milliards en 2024 (+6,5 %), dont 6,26 milliards de recettes fiscales et 8,40 milliards de recettes non fiscales (redevances, dividendes, droits), soit environ 13 % des recettes totales de l'État. La LF 2026 les porte à 18,99 milliards MRU (+29,5 %), soit 15,21 % des recettes totales : la hausse est entièrement imputable aux recettes non fiscales (12,85 milliards, +53 %), les recettes fiscales étant attendues en léger retrait à 6,14 milliards. Le PLFI 2027 prévoit 32,13 milliards MRU (+69,2 % par rapport à la LF 2026), soit 21,1 % des recettes totales, dont 15,42 milliards de recettes fiscales (multipliées par 2,5) et 16,71 milliards de recettes non fiscales (+30 %). Pour 2027, les recettes fiscales deviendraient ainsi presque aussi importantes que les recettes non fiscales, alors qu'elles n'en représentaient qu'un tiers environ en 2023. Pour mémoire, le rapport ITIE 2024, dont le périmètre est plus large (incluant notamment les flux affectés au Fonds National des Revenus des Hydrocarbures), fait état de revenus extractifs globaux de 24,54 milliards MRU, dont 22,431 milliards versés au compte unique du Trésor et 2,109 milliards au FNRH.

Recettes extractives (milliards MRU)	2023	2024	2025	LF 2026	PLFI 2027
Recettes fiscales	2,78	5,10	6,26	6,14	15,42
Recettes non fiscales	9,08	8,67	8,40	12,85	16,71
Total	11,87	13,76	14,66	18,99	32,13
Part dans les recettes totales	≈ 14 %	≈ 14 %	≈ 13 %	15,21%	**21,1%**

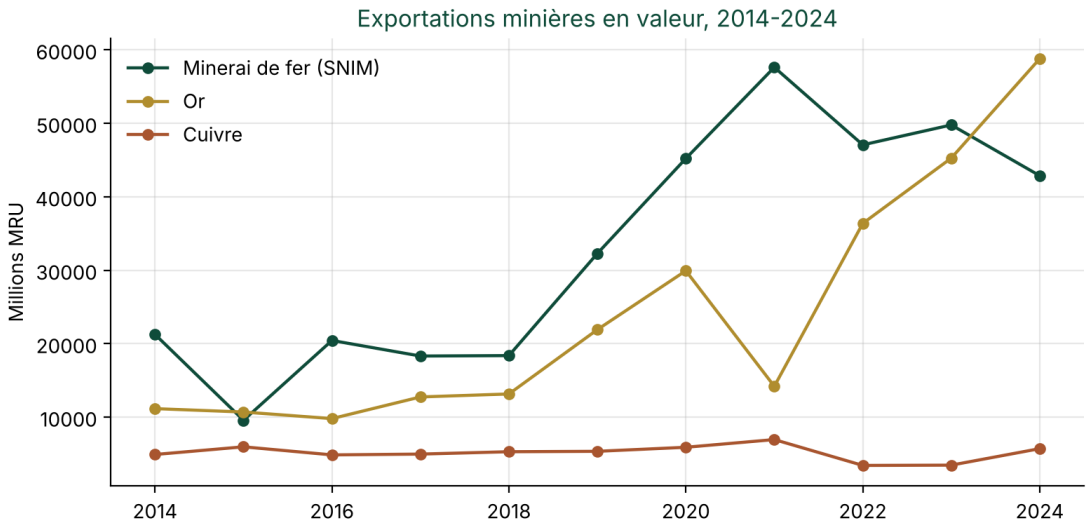


Pour 2025, la hausse des cours de l'or a soutenu les redevances minières malgré la baisse des volumes de Tasiast ; son effet sur l'impôt sur les sociétés de TMLSA, dû sur les bénéfices 2025, se matérialisera dans les recettes encaissées en 2026, année où le recul de 24 % du résultat net de la SNIM devrait

également peser sur les dividendes versés à l'État. Les réalisations 2025 confirment cette lecture. Les recettes minières atteignent 4,65 milliards MRU (+14,4 % par rapport à 2024 ; taux d'exécution de 95,2 % de la LFR), dont 4,53 milliards de redevances d'exploitation contre 3,99 milliards en 2024. Côté fiscal, le BIC/BNC des sociétés extractives passe de 1,11 à 3,20 milliards MRU et l'IRCM extractif de 0,52 à 1,19 milliard, tandis que la taxe unique SNIM/TPS recule de 2,82 à 1,71 milliard. Les dividendes de la SNIM baissent à 3,75 milliards MRU contre 4,60 en 2024, soit 80,6 % de la prévision LFR (4,65). Pour 2026, le DPBMT retient 3,89 milliards MRU de dividendes SNIM ; à fin mai 2026, les dividendes des entreprises publiques reculent de 17,6 % tandis que les recettes minières progressent de 49,2 %. Le TOFE ne ventilant pas les recettes par compagnie, la contribution propre de TMLSA n'est pas identifiable dans les sources consultées. Les prévisions prolongent cette dynamique : la LF 2026 retient des recettes fiscales minières stables (6,14 milliards MRU, contre 6,26 réalisés en 2025) et une forte hausse des recettes non fiscales (12,85 milliards MRU), malgré le recul attendu des dividendes de la SNIM ; le PLFI 2027 anticipe une multiplication par 2,5 des recettes fiscales (15,42 milliards MRU), qui suppose la pleine matérialisation de l'effet de la hausse des cours de l'or sur l'impôt sur les sociétés des compagnies aurifères, ainsi que 16,71 milliards MRU de recettes non fiscales.

1.5.4 Exportations des produits miniers en valeur

Année	Minerai de fer (SNIM)	Or	Cuivre
2014	21 250	11 149	4 906
2015	9 566	10 688	5 951
2016	20 428	9 792	4 852
2017	18 309	12 741	4 961
2018	18 369	13 146	5 283
2019	32 274	21 906	5 339
2020	45 205	29 921	5 889
2021	57 619	14 187	6 937
2022	47 061	36 366	3 418
2023	49 771	45 254	3 456
2024	42 860	58 788	5 702
2025	14710	16414	15086



La structure des exportations minières s'est profondément transformée : l'or, devenu le premier produit minier exporté en 2024, conforte cette position en 2025 grâce à la hausse des cours internationaux. Le fer reste le premier poste en volume, mais sa valeur demeure tributaire du marché chinois et des primes de qualité.

1.6 Perspectives du secteur minier

- Montée en puissance de la SNIM (objectif 15,5 Mt en 2026 et 45 Mt/an de capacité en 2031), développement du projet El Aouj et des produits à plus forte valeur ajoutée (boulettes, concentrés)
- Production stable à Tasiast (≈ 505 000 onces en 2026) dans un contexte de prix de l'or élevés, favorable aux recettes de redevances ;
- Décision finale d'investissement du projet uranifère de Tiris attendue fin 2026, avec un démarrage de la production envisagé à moyen terme ;
- Mise en œuvre du projet DREAM de la Banque mondiale (approuvé le 27 mars 2025) : cartographie géologique, renforcement des capacités et attractivité du domaine minier ;
- Réserves stratégiques identifiées : 100 millions de livres d'uranium, 6 milliards de tonnes de gypse, 250 millions de tonnes de phosphate, ainsi que cuivre, zinc, chrome, terres rares et diamant

2. Le secteur des pêches

2.1 Contexte du secteur

La Mauritanie dispose d'une zone économique exclusive d'environ 234 000 km², riche en petits pélagiques (sardinelles, chinchards, maquereaux), en céphalopodes (poulpes, seiches) et en crustacés. Le secteur génère plus de 65 000 emplois directs et environ 226 000 emplois indirects ; la pêche artisanale (près de 5 000 pirogues) joue un rôle central dans la sécurité alimentaire.

Selon la BCM, la hausse des exportations de produits de la pêche a été l'un des moteurs de la progression de 12,3 % des exportations totales en 2025. Le secteur reste toutefois confronté à la pression sur les stocks de petits pélagiques, liée notamment à l'essor des usines de farine et d'huile de poisson, et à la nécessité de renforcer la surveillance et la valorisation locale.

2.2 Accords de pêche

Le Protocole de mise en œuvre de l'Accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) avec l'Union européenne (2021–2026) prévoit une contrepartie financière annuelle de 60,8 millions d'euros, dont 3,3 millions d'euros d'appui sectoriel (pêche artisanale, infrastructures côtières). Ce protocole arrive à expiration en novembre 2026. Le Conseil de l'UE a autorisé en janvier 2026 l'ouverture de négociations en vue d'un nouveau protocole.

Art.4,5-6 du protocole 2021 : La Mauritanie s'engage à rendre public tout accord avec pays tiers (nombre navires, espèces, période). Art.4: mêmes conditions techniques et financières pour toutes les flottes étrangères industrielles que pour l'UE. Donc pas de régime dérogatoire. Les documents du jour ne chiffrent pas le Sénégal 2026.

2.3 Cadre juridique du secteur des pêches

- Ordonnance n° 88-120 du 31 août 1988 (mer territoriale, zone contiguë, ZEE, plateau continental) ;
- Loi n° 2013-029 du 30 juillet 2013 portant Code de la marine marchande ;
- Loi n° 2015-017 du 29 juillet 2015 portant Code des pêches maritimes et son décret d'application n° 2015-159, modifié par les décrets n° 2018-044 et n° 2018-088 ;
- Loi n° 2017-008 autorisant la ratification de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port (AMREP) ;
- Loi n° 2000-024 relative au Parc National du Banc d'Arguin et décret n° 2006-068 ;
- Arrêté n° 1724/MPEM du 3 décembre 2015 (concessions, espèces, engins) ;
- Arrêté n° 000664 du 24 août 2020 (suivi satellitaire obligatoire des navires).

2.4 Le rôle du secteur des pêches dans l'économie

2.4.1 Évolution des exportations

Sur la décennie 2014–2024, la valeur des exportations halieutiques a environ doublé, dominées par les céphalopodes et les démersaux, avec une progression des pélagiques et une baisse des crustacés. En 2025, la BCM relève une nouvelle hausse des exportations de produits de la pêche. Selon la SMCP, les exportations de produits de la pêche commercialisées par la société ont atteint 704 millions USD en 2024 (dont 53 % pour le poulpe) et 801 millions USD en 2025, record depuis sa création (précédent record : 759 millions USD en 2022). Le tableau ci-dessous compare les huit premiers mois de 2026 à la même période de 2025.

Groupe d'espèces	Quantité 2025 (t)	Valeur 2025 (M USD)	Quantité 2026 (t)	Valeur 2026 (M USD)	Var. valeur 26/25	Part valeur 2026
Céphalopodes	34 885	376,3	31 972	343,1	-8,8 %	65,1 %
dont poulpes	29 506	339,4	25 369	301,3	-11,2 %	57,1 %
dont calmars	2 958	25,1	3 742	27,0	7,4 %	5,1 %
dont seiches	2 420	11,9	2 860	14,9	25,4 %	2,8 %
Poissons pélagiques	117 568	87,7	106 080	78,6	-10,4 %	14,9 %
Farine de poisson	38 988	45,6	33 833	39,7	-13,0 %	7,5 %
Huile de poisson	13 976	15,7	10 076	11,3	-28,2 %	2,1 %
Poissons démersaux divers	13 824	18,6	15 280	25,9	39,5 %	4,9 %
Poutargue	772	9,3	962	12,6	35,1 %	2,4 %
Autres mollusques	3 672	8,6	4 114	9,3	8,0 %	1,8 %
Crustacés (langoustes, crevettes, crabes, pouce-pieds)	476	3,8	558	6,7	79,3 %	1,3 %
Total exportations SMCP	**224 161**	**565,6**	**202 874**	**527,2**	**-6,8 %**	**100,0 %**

Sur les huit premiers mois de 2026, les exportations commercialisées par la SMCP s'établissent à 527,2 millions USD pour 202 874 tonnes, en recul de 6,8 % en valeur et de 9,5 % en volume par rapport à la même période de 2025. Les céphalopodes représentent 65,1 % de la valeur exportée, dont 57,1 % pour le seul poulpe, dont les ventes reculent de 11,2 % malgré un prix moyen en hausse d'environ 3 %. Le repli touche aussi les pélagiques (−10,4 %), la farine (−13,0 %) et l'huile de poisson (−28,2 %), tandis que les démersaux divers (+39,5 %), la poutargue (+35,1 %) et les crustacés progressent.

2.4.2 Contribution à la croissance

Après une contribution négative en 2023 et un retour en territoire légèrement positif en 2024, le secteur a bénéficié en 2025 d'une hausse des exportations. Les prévisionnistes anticipent un rebond plus marqué du secteur halieutique en 2026. Selon le DPBMT 2027-2029, la croissance réelle de la pêche s'est établie à 1,2 % en 2025, après +11,0 % en 2024 et -10,8 % en 2023.

2.4.3 Contribution aux recettes de l'État

Recettes de la pêche (milliards MRU)	2023	2024	2025	LF 2026	PLF 2027
Total	6,19	6,37	7,86	10,00	10,10
Part dans les recettes totales	≈ 7 %	≈ 7 %	≈ 7 %	7,2 %	6,6 %
dont contrepartie APPD UE (M€)	60,8	60,8	60,8	60,8 (jusqu'en nov.)	**57,5**

L'expiration du protocole UE en novembre 2026 constitue le principal facteur d'incertitude pour les recettes halieutiques 2027 : la conclusion rapide d'un nouveau protocole conditionne la continuité de la contrepartie financière et de l'appui sectoriel.

3. Le secteur des hydrocarbures

3.1 Contexte du secteur

Après l'arrêt de la production pétrolière de Chinguetti en 2017, la stratégie nationale s'est réorientée vers le gaz naturel. L'année 2025 a concrétisé cette orientation : la production de GTA a démarré le 31 décembre 2024, la première cargaison de GNL a été chargée le 17 avril 2025, et 18 cargaisons de GNL ainsi qu'une cargaison de condensat ont été exportées sur l'année. La Mauritanie et le Sénégal figurent désormais parmi les pays exportateurs de GNL.

3.2 Cadre légal et réglementaire

- Loi n° 2010-033 du 20 juillet 2010 portant Code des hydrocarbures bruts, modifiée par les lois n° 2011-044 et n° 2015-016 ;
- Loi n° 2004-029 portant régime fiscal simplifié applicable aux opérateurs pétroliers ;
- Décret n° 2011-230 relatif aux titres pétroliers et décret n° 2011-240 relatif à la formation, la promotion et le suivi des opérations ;
- Contrat type d'exploration-production approuvé par décret ;
- Loi n° 2000-045 portant Code de l'environnement ;
- Loi n° 2024-037/PR du 8 octobre 2024 portant Code de l'hydrogène vert.

3.3 État des lieux

3.3.1 Le pétrole

La production de pétrole brut est nulle depuis 2017. Le pays reste dépendant des importations de produits pétroliers, la raffinerie de Nouadhibou étant à l'arrêt. Le condensat associé à GTA constitue désormais la seule production liquide.

3.3.2 Le gaz naturel

Le gaz est devenu une source effective d'exportations et de recettes. Les exportations de GNL ont été valorisées à environ 237 millions USD en 2025 (≈ 5,5 % des exportations totales). La stratégie gaz-électricité-mines se concrétise : en mai 2025, le Gouvernement a annoncé deux projets de producteurs indépendants d'électricité alimentés par le gaz de GTA (550 MW au total, dont 250 MW en Mauritanie), et un accord a été signé entre le consortium Taqa Arabia / Go Gas, la SOMELEC et la SNIM pour la commercialisation locale du gaz de Banda / Tevet.

3.3.3 L'hydrogène vert

Le pays poursuit son positionnement dans l'hydrogène vert (projets AMAN – 30 GW, 40 milliards USD – et Nour – 10 GW), avec l'appui du projet DREAM de la Banque mondiale et le Code de l'hydrogène vert adopté en 2024. Ces projets restent en phase d'études ; leur mise en œuvre est envisagée par phases à partir de 2030.

3.4 Projets gaziers et état des accords

3.4.1 Grand Tortue Ahmeyim (GTA)

Champ transfrontalier opéré par bp avec Kosmos Energy, Petrosen et la Société Mauritanienne des Hydrocarbures (SMH). La phase 1 a atteint en 2025 son objectif de production annuelle (2,7 Mt de GNL selon Kosmos), avec un record de 13,5 cargaisons brutes produites en octobre 2025. La phase 1+ pourrait accroître significativement la production d'ici 2029 sans investissements majeurs. La LFI 2026 retenait des recettes gazières de 1,28 milliard MRU en 2025 et de 2,82 milliards MRU par an sur 2026-2028.

GTA – recettes non fiscales de l'État (milliards MRU)	2025	2026	2027
Prévision (rapport LF 2026)	1,28	2,82	2,82
Réalisation / révision	1,73	2,40	2,62

Les parts de l'État issues de GTA sont versées au FNRH. En 2025, elles se sont élevées à 25,14 millions USD (22,33 millions USD pour le GNL, versés par BP Gas Marketing, et 2,81 millions USD pour la cargaison de condensat vendue à Vitol). En 2026, 25 cargaisons de GNL (n° 17 à 41) ont donné lieu à des virements entre le 7 janvier et le 2 septembre, pour 39,55 millions USD au titre de la part de l'État, et deux cargaisons (n° 42 et 43) restaient en attente de paiement (3,60 millions USD). La part de l'État sur le condensat 2026, 7,33 millions USD, a été virée le 9 juillet 2026.

GTA – part de l'État (millions USD)	2025 réalisé	2026 encaissé au 02/09	2026 en attente	Prévision 2026 (MEP)	Prévision 2027 (MEP)
GNL	22,33	39,55	3,60	48,72	56,78
Condensat	2,81	7,33	–	7,33	7,33
Pour mémoire : part de la SMH	n.d.	37,87	2,98	n.d.	n.d.
Total part de l'État	**25,14**	**46,88**	**3,60**	**56,05**	**64,11**

3.4.2 Banda / Tevet

Réserves estimées à 2,2 Tcf, à vocation domestique. Le contrat d'exploration-production signé en avril 2024 avec Taqa Arabia et Go Gas prévoit l'alimentation de la centrale duale de 180 MW de Nouakchott et la construction d'une nouvelle centrale de 120 MW. L'accord de commercialisation conclu avec la SOMELEC et la SNIM sécurise les débouchés. Le démarrage de la production est visé pour 2027.

3.4.3 BirAllah

Champ entièrement situé dans les eaux mauritaniennes (bloc C8), aux ressources estimées entre 50 et 80 Tcf. Après la reprise des droits auprès de bp en 2024, le retrait de Total Energies au second semestre 2025 a été rapporté par la presse. En février 2026, Energean a été signalé comme évaluant une entrée dans le projet, avec un concept moins coûteux tourné vers l'approvisionnement électrique national plutôt que vers l'exportation de GNL à grande échelle. L'horizon de production, initialement envisagé vers 2030, reste conditionné à la sélection d'un partenaire.

3.5 Principaux opérateurs

Projet / champ	Réserves estimées	Partenaires	Statut (oct. 2026)
GTA (phase 1)	~15 Tcf	bp (opérateur), Kosmos, Petrosen, SMH	En production depuis déc. 2024 ; 18 cargaisons GNL en 2025
BirAllah (C8)	50–80 Tcf	Recherche de partenaire (Energean en évaluation)	Pas de décision d'investissement
Banda / Tevet	2,2 Tcf	Taqa Arabia, Go Gas ; SOMELEC, SNIM (enlèvement)	Développement ; production visée 2027
Hydrogène vert (AMAN, Nour)	30 GW / 10 GW	Consortiums privés	Études ; phases à partir de 2030

3.6 Contribution du sous-secteur aux recettes publiques

En 2023, les recettes fiscales des hydrocarbures représentaient 0,29 % des recettes fiscales totales et les recettes non fiscales 8,38 % des recettes non fiscales. Selon l'ITIE, les hydrocarbures ont généré en 2024 un peu plus de 2 milliards MRU, essentiellement versés au FNRH (2,109 milliards). L'exercice 2025 est le premier exercice de production gazière : les recettes (part de profit-oil de l'État, redevances, impôt, dividendes SMH) seront versées au FNRH puis transférées au budget selon les règles en vigueur.

Hydrocarbures (milliards MRU)	2023	2024	2025	2026	PLFI 2027
Recettes fiscales	1,01	2,33	2,63	2,90	3,0
Recettes non fiscales	1,36	2,109	1,73	3,02	3,65
Retrait FNRH	Aucun	Aucun	2,0	Aucun	4,0

Le tableau ci-dessous détaille, en dollars, les recettes non fiscales de l'amont pétrolier versées au FNRH en 2025 et les prévisions établies par le ministère du Pétrole pour 2026 et 2027. Ajoutées aux intérêts servis sur les placements du FNRH (14,74 millions USD) et aux impôts versés au fonds (ITS : 1,93 million USD ; BIC : 1,72 million USD), les recettes 2025 reconstituent exactement le total de 53,61 millions USD encaissé par le FNRH en 2025.

Amont pétrolier – recettes non fiscales (USD)	2025 réalisé	Prévision 2026	Prévision 2027
Contribution à la formation	700 000	600 000	1 100 000
Redevances superficiaires	90 310	90 310	233 010
Bonus de signature / production	6 000 000	0	3 500 000
Production – GNL (part de l'État)	22 328 062	48 723 727	56 779 531
Production – condensat (part de l'État)	2 806 983	7 328 865	7 328 865
Données sismiques (TGS)	3 302 393	0	n.d.
Total	**35 227 749**	**56 742 902**	**68 941 407**

4. Synthèse des recettes tirées des ressources naturelles

Milliards MRU	2023	2024	2025	2026	PLFI 2027
Mines – recettes fiscales	2,78	5,10	6,26		15,54
Mines – recettes non fiscales	9,08	8,67	8,76	11,09	14,09
Pêche	6,19	6,37	7,86	10,0	10,10
Hydrocarbures	1,43	1,03	1,73	3,02	3,65
Total ressources naturelles	**19,48**	**21,17**	**24,25**		**43,38**

Conclusion

L'exercice 2026 confirme le rôle central des ressources naturelles dans l'économie et les finances publiques mauritaniennes, tout en ouvrant une nouvelle ère avec l'entrée du pays dans le club des exportateurs de GNL.

Le secteur minier a fait preuve de résilience : volumes record de minerai de fer, valorisation exceptionnelle de l'or malgré une production en baisse à Tasiast, et avancement du premier projet uranifère. Sa contribution budgétaire reste toutefois exposée à la volatilité des prix, comme l'illustre la baisse du résultat de la SNIM sous l'effet du recul des prix du fer.

La pêche demeure un pilier de l'emploi, de la sécurité alimentaire et des devises. La renégociation du protocole avec l'Union européenne, qui expire en novembre 2026, et la gestion durable des stocks de petits pélagiques sont les enjeux prioritaires pour 2027.

Dans les hydrocarbures, GTA a atteint ses objectifs de production dès sa première année. La transformation de cette rente en levier de développement passe par une gestion rigoureuse du FNRH, l'affectation du gaz à la production électrique nationale (Banda/Tevet, IPP gaz) et la relance de BirAllah avec un partenaire crédible.

Enfin, la transparence de la gestion de ces ressources, à travers l'ITIE et le présent rapport, ainsi que la prise en compte de leurs coûts environnementaux, restent des conditions essentielles pour qu'elles contribuent durablement à une croissance inclusive.